

COMMUNE DE NAVARRENX

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 04 FEVRIER 2026

Le mercredi 04 février à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Navarrenx, sur la convocation de Madame le Maire, affichée le 28/01/2026 et transmise par voie électronique ce même jour, et sous la présidence de Madame BARTHE Nadine, Maire.

Présents : 10

BARTHE Nadine, ROUGIER Tiphaine, SAUVÉ Magali, CHOPIN Marjorie, PIERAGNOLO François, CAZALETTS Henri, LEMBEYE Natacha, GOICOCHEA Loïc, LAVAUZELLE Nadia, BOURROUILH Joël

Excusé : 1

PUHARRÉ Michel

Absente : 1

DODOGARAY Christelle

Secrétaire de séance : CAZALETTS Henri

Mr PUHARRÉ Michel donne pouvoir à Mme Nadine BARTHE.

Les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

L'ordre du jour s'établit comme suit :

- Point sur l'avancement des travaux de la place du Foirail,
- Point sur l'avancement du recensement de la population,
- Délibération : adhésion au plan de formation mutualisé Béarn des Gaves (2025 – 2028) pour les agents,
- Délibération : remboursement de frais à Mme le Maire (micro-ondes école maternelle),
- Point sur l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC),
- Questions diverses (virement de crédit / réunion commission communale des listes électorales / réunion commission communale des impôts directs...).

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le PV de la séance du 07/01/2026 est approuvé à l'unanimité.

Une délibération est ajoutée à l'ordre du jour : subvention à l'association GEOB (Groupe d'Etudes Ornithologiques Béarnais).

POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA PLACE DU FOIRAIL

Mr CAZALETTS informe le conseil de l'avancement des travaux. Les réseaux sont finis ainsi que les couches des fondations. Les travaux de surface vont être attaqués. La rue menant à la place du Foirail sera à sens unique.

Le chantier AQUITANIS va débuter en février (25 logements seront créés à terme).

POINT SUR L'AVANCEMENT DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

L'agent de l'INSEE a informé le coordonnateur, Mme Tiphaine ROUGIER, que les travaux de recensement n'étaient pas assez avancés. Le secteur Intramuros a particulièrement du mal à décoller.



Des initiatives ont été mise en place :

- Mise à disposition de numéro de portable dédié pour chaque agent recenseur
- Mise en place de duos de recenseurs dans les secteurs marqués socialement qui ne répondent pas
- Création de permanences pour recevoir les personnes en mairie
- Prise de RDV individualisés avec les agents recenseurs en mairie ou à domicile
- Déploiement intensif de questionnaires papier.

Il est convenu qu'un courrier serait adressé à la Direction Régionale de l'INSEE afin de solliciter quelques jours supplémentaires pour boucler ce recensement au-delà du 14 février.

POINT SUR L'ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE (ABC)

Un point a été présenté aux élus par Mme Marjorie CHOPIN, conseillère, et Mme Emeline PIERRON en service civique.

L'ABC permet de dresser un état des lieux pour construire ensuite une vision globale et à plus long terme. Il s'agit surtout d'un outil d'aide à la décision, qui n'a pas de valeur réglementaire.

Pratiquement un an après la réunion de lancement de l'Atlas de la Biodiversité Communale, les différents partenaires et acteurs de ce projet - l'Office Français de la Biodiversité, qui finance l'ABC à hauteur de 80%, le département, le Conservatoire d'Espace Naturel de Nouvelle-Aquitaine (principal prestataire du projet) ainsi que diverses associations et habitants du territoire - se sont à nouveau réunis le 22/01 pour un point d'étape.

Côté inventaire naturaliste, presque 900 données ont été acquises depuis le lancement de l'ABC et font état de la présence de :

- 43 espèces de papillons de jour (soit 30% du cortège départemental) avec quatre espèces ayant un fort enjeu écologique, dont une menacée et protégée - le Cuivré des marais, un petit papillon orange et bleu tacheté de noir ;
- 45 espèces de libellules et demoiselles (soit 69% du cortège départemental) dont deux espèces à enjeu de conservation fort - l'Agrion de Mercure et la Cordulie à corps fin ;
- 95 espèces d'oiseaux, dont au moins 6 sont classées Vulnérable sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France

Et mettent en évidence la présence de quatre types d'habitats d'intérêt communautaire (c'est à dire des écosystèmes que la loi vise à protéger).

Des données opportunistes ont également été collectées sur les chauves-souris, les mousses ou encore les araignées.

Les premiers résultats des inventaires rendent ainsi compte d'une diversité intéressante de milieux et d'espèces qui y vivent, avec une majorité d'espèces communes, et certains secteurs spécifiques particulièrement riches et en bon état de conservation : des zones humides, des prairies naturelles, des landes sèches ou encore des secteurs de vieilles forêts.

Ces derniers constituent des réservoirs de biodiversité. Une approche par modélisation, a permis d'apprécier leur connectivité car la continuité écologique entre les réservoirs de biodiversité est essentielle pour permettre aux espèces de se disperser et de se reproduire.

Les résultats montrent que ces réservoirs sont morcelés et fragmentés. Les reconnecter fera partie des pistes d'actions pour la suite. En effet l'état du patrimoine naturel que dresse l'ABC doit servir de base à une réflexion sur le long terme pour l'aménagement du territoire.



Les perspectives pour 2026 incluent la poursuite des inventaires avec notamment le démarrage des prospections sur les amphibiens (grenouilles, crapaud, salamandres, tritons...) qui sont des espèces fragiles associées aux milieux humides. De nombreuses autres animations vont avoir lieu autour de différentes thématiques : visites-guidées, rencontres, sorties naturalistes, ciné-débat, expositions...avaient déjà permis en 2025 de toucher plus de 400 participants.

Mme Chopin revient sur une proposition d'aménagement des tunnels (contremines et bastion) pour la prise en compte des chauves-souris (restriction d'accès saisonnière ou permanente, gestion de la lumière dans les ouvertures). Le conseil approuve de lancer cette démarche en concertation avec les partenaires. Les partenaires proposés sont l'Office de tourisme, la compagnie des écharpes blanches et l'association CHAR.

ADHESION AU PLAN TRIENNAL DE FORMATION MUTUALISE BEARN DES GAVES 2025 - 2028

Délibération n° 01-02-2026

Mme le Maire indique au conseil que :

Vu la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale qui impose aux collectivités locales d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui réaffirme cette obligation,

Vu le projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé dénommé « Plan de formation mutualisé -PFM- BEARN DES GAVES » conduit par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale – CNFPT - qui permet au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné,

Considérant que le premier plan de formation mutualisé BEARN DES GAVES élaboré dans ce cadre a été mis en place pour la période 2014 à 2016, puis reconduit par périodes de 3 ans,

Considérant le projet de plan de formation PFM BEARN DES GAVES 2025-2028, élaboré par le CNFPT, suite à l'analyse du recensement des besoins des collectivités du territoire du PFM BEARN DES GAVES et reprenant les 10 axes prioritaires de formations :

- Approches fondamentales
- Autonomie
- Education, animation, jeunesse
- Appui à la gouvernance, management et pilotage des ressources
- Enfance, famille
- Ingénierie écologique
- Santé, sécurité et conditions de travail
- Voirie et infrastructures
- Restauration collective
- Architecture, bâtiment et logistique

Considérant l'avis favorable émis à l'unanimité sur ce projet de plan de formation mutualisé par le CSTI du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques en date du 6 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Approuve le plan de formation mutualisé BEARN DES GAVES présenté en annexe pour l'année 2025-2028
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs au Plan de formation mutualisé BEARN DES GAVES proposé par le CNFPT.



REMBOURSEMENT DE FRAIS A MME LE MAIRE

Délibération n° 02-02-2026

Mme le Maire indique au conseil municipal qu'elle a dû acheter d'urgence un micro-ondes pour la cantine de l'école maternelle sur ses deniers, soit la somme de 39 €. Elle demande à être remboursée de cette somme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants HORS le vote de Mme le Maire :

- Autorise Mme le Maire à être remboursée de cette somme de 39 €.

SUBVENTION VOYAGE PEDAGOGIQUE ELEVES 3EME collège des Remparts

Délibération n° 03-02-2026

Mme le Maire informe le conseil que le collège des Remparts organise un voyage pédagogique à PARIS du 28 avril au 1^{er} mai 2026 (visite de l'Assemblée Nationale, du musée de la Marine, du musée d'histoire naturelle, ainsi que la visite de Paris en bateau-mouche ou bus panoramique).

Le coût du voyage est de 280 €/élève. 9 élèves de la commune participeront à ce voyage.

Comme pour les autres années, Mme le Maire propose que le conseil municipal octroie la somme de 60 €/enfant, soit la somme de 540 € au total.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (hors le vote de Mme LAVAUZELLE) :

- Décide d'octroyer une aide de **540 €** au collège des Remparts (pour 9 élèves), aide qui sera directement versée au collège.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION GEOB (Groupe d'Etudes Ornithologiques Béarnais)

Délibération n° 04-02-2026

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle souhaite verser une subvention de 487 € à l'association GEOB (Groupe d'Etudes Ornithologiques Béarnais), afin d'indemniser les frais de déplacement d'un bénévole de l'association qui participe aux inventaires naturalistes pour la commune de NAVARENX, dans le cadre de l'ABC (Atlas de la Biodiversité Communale).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- Décide d'octroyer une subvention de **487 € à l'association GEOB.**

Ce budget n'affecte pas l'enveloppe globale allouée aux associations, cette subvention étant prévue dans le projet ABC (Atlas de la Biodiversité Communale).

QUESTIONS DIVERSES

- Un virement de crédit du chapitre 011 (dépenses à caractère général), article 613 (locations), **de 947 €** a été effectué le 19/01/2026, afin d'abonder le compte n° 739221 (FNGIR – Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), chapitre 014, où cette somme était déficitaire sur les comptes 2025.
- La Commission de Contrôle des Listes Electorales (CCLE) se réunira le 19/02/2026 à 18H00 en salle du conseil municipal.
- La Commission Communale des Impôts Directs se réunira le 26/02/2026 à 19H00 en salle du conseil municipal.



- La ligne de trésorerie a été remboursée. Mme le Maire prendra contact avec la CAISSE D'ÉPARGNE le moment venu afin de solliciter un nouveau tirage de 100 000 €.
- Une expertise a eu lieu concernant les dégâts au sein de la piscine gérée par la Communauté de Commune du Béarn des Gaves. La problématique serait soit au niveau des pompes (auquel cas la garantie décennale pourrait être actionnée), soit au niveau du parafoudre (auquel cas l'assurance de la CCBG pourrait être actionnée). Il n'est pas certain que la piscine puisse rouvrir cet été 2026.

La séance est levée à 20H00.

Il n'y aura pas de conseil municipal début mars.

Le premier tour des élections municipales aura lieu le **15 mars 2026** (de 8H à 18H).

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de **01.02.2026 à 04.02.2026**.

Signature du Maire :

Nadine BARTHE



Signature du secrétaire de séance :

Henri CAZALET



